

Saisie-immobilière et autres ventes à la barre: Faites votre check-up annuel !

Vendredi 22 janvier 2021
de 9h15 à 17h45

eurojuris.fr

Animé par :

Anne LEBORGNE

Professeur à l'Université d'Aix-Marseille

Avec la participation de :

Bertrand LARONZE

Responsable de la Commission Voies d'exécution
Avocat à Nantes

Cornet Vincent Ségurel
& Tristan CHEVREAU

Co-Responsable de la Commission Voies d'exécution

Huissier à Melun

ID FACTO MELUN

Horaires :

De 9h15 à 17h45
Soit 7 heures de formation

Lieu :

Siège d'Eurojuris

45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS

Public visé :

Avocats, huissiers, juristes

Spécialités / Compétences :

Droit des garanties, des sûretés
et des mesures d'exécution

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE
45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
Fax : 01 46 33 98 23
formation@eurojuris.fr

Programme du séminaire

Actualité législative en saisie immobilière

Actualité jurisprudentielle en saisie immobilière

La saisie de l'immeuble

La vente de l'immeuble

La distribution

Les voies de recours

Saisie immobilière et procédure collective

Saisie immobilière et surendettement

La saisie pénale de l'immeuble

Doctrine

Pratique professionnelle

Foire aux questions : les questions que vous vous posez et auxquelles nous tenterons de répondre

Demande d'inscription

Le financement de ce séminaire peut être pris en charge par le : FIF-PL : 35-37 rue de Vivienne - 75083 Paris cedex 02 www.fifpl.fr. N'oubliez pas de faire votre demande de prise en charge individuelle au moins vingt jours avant la formation. Numéro de déclaration d'existence d'EUROJURIS FRANCE (à préciser dans votre dossier) 11 75 375 0575

Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre en présentiel : 348 € TTC, soit 290€ H.T.

Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre en visioconférence : 348 € TTC, soit 290€ H.T.

Je souhaite participer au séminaire au tarif Non - Membre : 720€ TTC, soit 600 € H.T.

Nom : Prénom :

Cabinet - Société:

Conditions : Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS FRANCE. Seules les demandes d'annulation confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire pour les membres d'Eurojuris et 7 jours avant le séminaire pour les non membres d'Eurojuris sont acceptées.

Demande de documentation

Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences ...) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : Prénom :

Cabinet - Société:

Conditions : Aucune documentation ne sera envoyée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France.